



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

Procès-verbal des délibérations de la séance régulière du conseil municipal de Val-Joli, tenue en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 9 avril 2018 à 20h00 sous la présidence du maire, Monsieur Rolland Camiré.

Sont également présents, les membres du conseil, Messieurs Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron et Mesdames Lise Larochelle et Josiane Perron, ainsi que Madame Julie Brousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Monsieur Raymond Côté est absent et a motivé son absence.

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal tel que prévu au point 2 de l'ordre du jour.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée s'est ouverte à 20h03.

2018-04-072

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Sylvain Coté, appuyé par Monsieur Philippe Verly et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Constataion de régularité et de quorum**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour ***
4. **Approbation des procès-verbaux**
 - 4.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 mars 2018
 - 4.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2018
5. **1ere période de question du public**
6. **Correspondance**
 - 6.1. Ministère Sécurité publique Préparation crue printanière 2018
 - 6.2. MMQ Ajout automatique et gratuit – Protection discrétionnaire
7. **Finances**
 - 7.1. Autorisation des comptes
 - 7.2. Dépôt des États financiers 2017
8. **Réglementation**
 - 8.1. 2018-06 – Règlement d'emprunt - Programme de mise aux normes des installations septiques de la Municipalité de Val-Joli
 - 8.2. 2018-07 – Règlement modifiant le règlement 2016-09 concernant l'obligation d'installer un clapet anti-retour
9. **Administration**
 - 9.1. Inscription au congrès de la COMBEQ pour l'inspectrice – 3-5 mai 2018 600\$+tx
 - 9.2. Inscription au congrès de l'ADMQ pour la Directrice générale – 13 au 15 juin 2018 569\$+tx
 - 9.3. Entretien horticole 2018 – Embauche
 - 9.4. Emplois étudiants avec Liste des tâches
 - 9.5. Formations pour l'inspectrice en bâtiment – Gestion de l'eau
10. **Environnement**
11. **Loisirs**
12. **Urbanisme**
 - 12.1. Compte rendu mensuel de l'inspectrice en bâtiment, environnement et agraire
 - 12.2. Dérogation mineure – 5 791 520 Frontage non-conforme pour 4 lots de maisons existantes
 - 12.3. Entériner les démarches de modification du schéma d'aménagement débutée par la MRC
 - 12.4. 5e Campagne annuelle d'échantillonnage de l'eau



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Secr.trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

13. Voirie

- 13.1. Crédit Sebeci – On pourrait obtenir une application de calcium liquide au Prix du manufacturier
- 13.2. Recommandation du responsable de voirie - Adjudication Achat de gravier
- 13.3. Recommandation du responsable de voirie – Adjudication Débroussaillage
- 13.4. Recommandation du responsable de voirie – Adjudication Fauchage
- 13.5. Recommandation du responsable de voirie – Adjudication Niveleuse
- 13.6. Calendrier des travaux de voirie 2018
- 13.7. Mise à jour des travaux sur les bâtiments pour 2018
- 13.8. Formation SIMDUT à Stoke – 75\$ par participant

14. Affaires nouvelles et suivi

- 14.1. Entériner l'octroi d'un contrat à Techni-Génie par l'entremise de la Firme WSP Canada pour des travaux de phase 1 et phase 2 dans le cadre de l'autorisation des plans d'aqueduc de la route 249 et du rang 10 par les divers ministères
- 14.2. Richmond Regional High School – Demande de commandite qui sera égalée – Grab and go
- 14.3. École secondaire du Tournesol – Demande de commandite pour le gala Tournesol d'or
- 14.4. Invitation Souper de la Semaine de l'Action Bénévole 2018 – 19 avril
- 14.5. L'Étincelle – Publication pour la semaine de l'action bénévole

15. Rapport des comités

- 15.1. Mairie
- 15.2. Régie incendie
- 15.3. Loisirs
- 15.4. Environnement
- 15.5. Trans-Appel
- 15.6. Urbanisme

16. 2^e période de question du public

17. Levée de l'assemblée

2018-04-073

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MARS 2018

Il est proposé par Madame Josiane Perron, appuyée par Madame Lise Larochelle et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 5 mars 2018 soit adopté tel que présenté en ajoutant à la résolution 2018-03-063, les noms des 3 membres citoyens du Comité Consultatif d'Urbanisme.

2018-04-074

4.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MARS 2018

Il est proposé par Monsieur Gilles Perron, appuyé par Monsieur Philippe Verly et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 13 mars 2018 soit adopté tel que présenté.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont soulevés concernant les points suivants :

- Mario St-Pierre
 - o S'informe à savoir pourquoi n'y a-t-il pas de copie des procès-verbaux non-adoptés de disponibles pour les citoyens avant le début de la réunion du conseil.

Puisque les procès-verbaux sont parfois très volumineux, il est entendu que 5 copies seront mises à la disposition des citoyens avant la réunion du conseil.

- Michel Maurice



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

- Mentionne qu'il est déçu de voir qu'il avait fait l'achat d'une compostière domestique noire en 2011 et qu'il recevra, cette année, un bac de compostage brun.
- Explique que, selon lui, l'employé d'été qui a fait le tour de la municipalité en 2017 pour le sondage sur le compostage aurait dû vérifier dans les bacs des citoyens visités et les renseigner sur le sujet.

2018-04-075

6. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et étudiée par les membres du conseil qui ont demandé les suivis nécessaires.

Le dépôt de la correspondance aux archives tel que souhaité par le conseil est proposé par Monsieur Philippe Verly, appuyé par Monsieur Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

7. FINANCES

2018-04-076

7.1. AUTORISATION DES COMPTES

Attendu que la directrice générale a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsable de leurs vérifications et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses, il est proposé par Madame Josiane Perron, appuyée par Madame Lise Larochelle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise et jointe aux présentes soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

SALAIRES

Les chèques de salaires nets pour la période du 1er au 31 mars 2018 représentent un total net de 17 114.95\$.

INCOMPRESSIBLES DU MOIS

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
201800161 (C)			2018-03-07	28	HYDRO-QUEBEC	655,11 \$
201800160 (C)	6425		2018-03-08	789	ÉNERGIE SONIC INC.	421,25 \$
201800109 (C)			2018-03-09	68	RECEVEUR GENERAL	1 787,91 \$
201800110 (C)			2018-03-09	67	MINISTRE DU REVENU	4 522,28 \$
201800162 (C)			2018-03-09	494	VISA DESJARDINS	62,35 \$
201800163 (C)	6426		2018-03-15	789	ÉNERGIE SONIC INC.	255,01 \$
201800166 (C)			2018-03-21	28	HYDRO-QUEBEC	103,29 \$
201800167 (C)			2018-03-21	28	HYDRO-QUEBEC	1 011,97 \$
201800168 (C)			2018-03-21	28	HYDRO-QUEBEC	1 329,06 \$
201800164 (C)			2018-03-27	964	TELUS	93,04 \$
201800165 (C)			2018-03-27	723	AXION	173,05 \$
201800169 (C)			2018-03-30	28	HYDRO-QUEBEC	27,88 \$
201800170 (I)			2018-03-31	68	RECEVEUR GENERAL	1 861,23 \$
201800171 (I)			2018-03-31	67	MINISTRE DU REVENU	4 847,77 \$
201800172 (I)			2018-03-31	745	FIDUCIE DESJARDINS	1 925,37 \$
201800173 (I)	6427		2018-03-31	8	Retraite QUÉBEC	443,60 \$
201800208 (I)	6462		2018-04-09	800	MINISTERE DE LA JUSTICE	637,00 \$
Total des chèques						20 157,17 \$

COMPTES À PAYER EN DATE DU 10 AVRIL 2018



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
201800174 (I)	6428		2018-04-10	13	GROUPE ULTIMA INC	382,00 \$
201800175 (I)	6429		2018-04-10	14	VIVACO Groupe coopératif	39,99 \$
201800176 (I)	6430		2018-04-10	15	ADMQ	600,17 \$
201800177 (I)	6431		2018-04-10	40	MONTY SYLVESTRE, Cons. Juridiq. Inc	558,39 \$
201800178 (I)	6432		2018-04-10	42	EXCAVATION J.G. NAULT INC.	91,98 \$
201800179 (I)	6433		2018-04-10	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	43,98 \$
201800180 (I)	6434		2018-04-10	62	VILLE DE WINDSOR	35 564,25 \$
201800181 (I)	6435		2018-04-10	81	DISTRIBUTION J.M. BERGERON	2,94 \$
201800182 (I)	6436		2018-04-10	109	LIGNES ELECTRIQUES F.J.S. INC	365,05 \$
201800183 (I)	6437		2018-04-10	140	RESSORTS CHARLAND	480,76 \$
201800184 (I)	6438		2018-04-10	182	RECUPERATION L. MAILLE 2016	143,72 \$
201800185 (I)	6439		2018-04-10	341	ÉCOLE TOURNESOL DE WINDSOR	100,00 \$
201800186 (I)	6440		2018-04-10	477	FREDETTE Nova	50,00 \$
201800187 (I)	6441		2018-04-10	541	COMBEQ	338,95 \$
201800188 (I)	6442		2018-04-10	638	FONDS D'INFO SURLETERritoire	40,00 \$
201800189 (I)	6443		2018-04-10	678	SANI ESTRIE INC	9 080,88 \$
201800190 (I)	6444		2018-04-10	714	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC	119,57 \$
201800191 (I)	6445		2018-04-10	755	LES PATINS D'ARGENT DE WINDSOR	60,00 \$
201800192 (I)	6446		2018-04-10	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	375,69 \$
201800193 (I)	6447		2018-04-10	789	ÉNERGIE SONIC INC.	1 544,95 \$
201800194 (I)	6448		2018-04-10	794	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL	41,86 \$
201800195 (I)	6449		2018-04-10	876	SINTO INC	518,41 \$
201800196 (I)	6450		2018-04-10	885	PITNEY WORKS	51,57 \$
201800197 (I)	6451		2018-04-10	899	TREMBLAY JEAN-LUC	50,00 \$
201800198 (I)	6452		2018-04-10	950	GARY DACRES ENR	18,06 \$
201800199 (I)	6453		2018-04-10	977	IN-FO.CA	390,91 \$
201800200 (I)	6454		2018-04-10	1034	Les Entr. Philippe BERTHELETTE	1 966,07 \$
201800201 (I)	6455		2018-04-10	1062	Les entreprises André Garant	209,41 \$
201800202 (I)	6456		2018-04-10	1072	LAPLANTE Philippe	50,00 \$
201800203 (I)	6457		2018-04-10	1084	WSP CANADA INC.	9 830,36 \$
201800204 (I)	6458		2018-04-10	1099	SCROSATI Yannik	169,04 \$
201800205 (I)	6459		2018-04-10	1118	PNEUS METRO INC.	253,18 \$
201800206 (I)	6460		2018-04-10	1187	CARON LUBRIFIANTS	179,36 \$
201800207 (I)	6461		2018-04-10	1244	PROTEKNA services techniques inc.	6 677,32 \$
Total des chèques						70 388,82 \$

7.2. DÉPÔTS DES ÉTATS FINANCIERS 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède au dépôt de l'information financière consolidée au 31 décembre 2017 qui a été préparée par Raymond, Chabot, Grant, Thornton et présenté aux conseillers avant la réunion d'avril 2018.

Une copie du sommaire est disponible pour le public.

2018-04-077

8.1. 2018-06 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

ATTENDU QUE

la municipalité de Val-Joli est à compléter les démarches pour la mise aux normes des installations septiques sur son territoire;

ATTENDU QU'

un avis de motion a été donné en mars 2018 et qu'un projet de règlement a été présenté à la même réunion, concernant le règlement d'emprunt le programme de mise aux normes des installations septiques de la Municipalité de Val-Joli;



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Secr.trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

ATTENDU QU'

au terme du délai du 31 octobre 2017, 15 citoyens s'étaient inscrits pour pouvoir participer au programme afin de réaliser des travaux de mise aux normes de leur installation septique, d'emprunter l'argent via la Municipalité et la rembourser à même le compte de taxes, sur 10 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gilles Perron appuyé par Madame Josiane Perron et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2018-06 Règlement décrétant une dépense de 260 000\$ et un emprunt de 260 000\$ pour des travaux de mise aux normes des installations septiques de la Municipalité de Val-Joli.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-06

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 260 000\$ ET UN EMPRUNT DE 260 000\$ POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

- ATTENDU QUE** les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Val-Joli;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Val-Joli tient un inventaire des installations septiques déficientes situées sur le territoire de la municipalité;
- ATTENDU QUE** la municipalité a mis en vigueur un programme de mise aux normes des installations septiques sur son territoire;
- ATTENDU QUE** par ce programme, la municipalité autorise l'octroi d'une aide financière sous forme d'avance de fonds remboursables;
- ATTENDU QU'** il est nécessaire d'emprunter 259 310\$ pour défrayer les coûts des travaux ;
- ATTENDU QUE** l'Annexe 1 comprenant la liste des propriétés inscrites à l'Aide financière;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 5 mars 2018;
- ATTENDU QU'** un projet de règlement a été régulièrement donné et présenté à la séance du 5 mars 2018;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gilles Perron, appuyé par Madame Josiane Perron et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Val-Joli décrète ce qui suit par l'adoption du règlement numéro 2018-06 :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement porte le titre de : « Règlement no 2018-06 décrétant une dépense de 260 000\$ et un emprunt de 260 000\$ pour des travaux de mise aux normes des installations septiques de la Municipalité de Val-Joli ».

Article 3

Le Conseil décrète les travaux suivants :

La mise aux normes des installation septiques de la Municipalité de Val-Joli, par les propriétaires respectifs, selon les estimés reçus au 31 octobre 2017 et dont la liste fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 4

*Aux fins d'exécuter l'ensemble des travaux décrits à l'article 3 du présent règlement, le conseil décrète une dépense n'excédant pas une somme de **260 000 \$**.*

Article 5

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil décrète un emprunt maximal de 260 000\$ sur une période de 10 ans.

Article 6

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du secteur décrit à l'annexe «A» joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation est établi annuellement en divisant le montant au prorata des travaux de chacun des citoyens touchés. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le prorata du nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables visés par cette compensation.

Article 7

S'il advient que le montant d'une appropriation dans le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, l'excédent pourrait être utilisé pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'estimation s'avérerait insuffisante.

Article 8

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Secr.trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Article 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À VAL-JOLI, CE 9^E JOUR D'AVRIL 2018

*Rolland Camiré,
Maire*

*Julie Brousseau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière*

Avis de motion : 5 mars 2018
Projet de règlement : 5 mars 2018
Adoption du règlement : 9 avril 2018
Transmission MF : 12 avril 2018

2018-04-078

8.2. 2018-07 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-09 CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UN CLAPET ANTI-RETOUR

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli a adopté le Règlement 2016-09 en juin 2016;

ATTENDU QU' il s'avère nécessaire d'y ajouter un article décrétant la Municipalité non-responsable des dommages aux résidences en cas de non-entretien du clapet anti-retour par ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Philippe Verly, appuyé par Monsieur Sylvain Côté et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2018-07 Règlement modifiant le règlement 2016-09 concernant l'obligation d'installer un clapet anti-retour.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-07

*RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-09
CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UN
CLAPET ANTI-RETOUR À L'ÉGARD DE TOUT
IMMEUBLE DESSERVI PAR LE SERVICE D'ÉGOUT
MUNICIPAL*

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QUE le présent règlement modifie le règlement 2016-09;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

ATTENDU QU' *il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer l'installation de clapet anti-retour;*

ATTENDU QUE *le présent règlement vise à éviter les refoulements des eaux d'égout;*

ATTENDU QU' *un avis de motion a été dûment donné par Monsieur Sylvain Côté lors de la séance régulière tenue le 5 mars 2018 en vue de l'adoption du présent règlement;*

Il est proposé par Madame Lise Larochelle, appuyée par Madame Josiane Perron et résolu à l'unanimité :

QUE *le présent règlement soit et est adopté conformément à ce qui suit :*

Article 1 : **Titre**
Le présent règlement portera le titre de « Règlement concernant l'obligation d'installer un clapet anti-retour à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal »;

Article 2 : **Préambule**
Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci;

Article 3 : **Ajout**
L'ARTICLE 3 « Exigences relatives à un branchement aux égouts (sanitaires et pluviaux) » est modifié en y ajoutant le point 3.5.

3.5 Au cas de défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon état de tels clapet anti-retour conformément au présent règlement, la municipalité n'est pas responsable de dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égout.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À VAL-JOLI, CE 9^{ÈME} JOUR D'AVRIL 2018

Rolland Camiré,
Maire

Julie Brousseau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 5 mars 2018
Projet de règlement : 5 mars 2018
Adoption de règlement : 9 avril 2018
Affichage : 10 avril 2018

9. ADMINISTRATION

2018-04-079

9.1. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ POUR L'INSPECTRICE – 3-5 MAI 2018 600\$+TX

ATTENDU QUE les montants ont été prévus lors de la préparation du budget 2018 à cet effet;

ATTENDU QUE le Congrès annuel de la COMBEQ permet à l'inspectrice en bâtiment, environnement et agraire d'avoir accès à un complément de



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Secr.trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

formation et de la mise à jour sur les dossiers chauds, à chaque année;

ATTENDU QUE l'inscription au Congrès n'est pas remboursable en cas d'annulation pour des raisons personnelles;

ATTENDU QUE l'inspectrice souhaite obtenir l'autorisation de s'inscrire à la dernière minute au montant de 645\$ plutôt que dès maintenant pour 600\$ mais risquer de ne pouvoir y participer;

Il est proposé par Monsieur Philippe Verly, appuyé par le Monsieur Sylvain Côté et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité de Val-Joli paie l'inscription tardive et les frais encourus pour permettre à l'inspectrice en bâtiment, environnement et agraire d'assister au Congrès de la COMBEQ qui aura lieu à Rivière-Du-Loup les 3, 4 et 5 mai prochain;

2018-04-080

9.2. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – 13 AU 15 JUIN 2018 569\$TX

ATTENDU QUE les montants ont été prévus lors de la préparation du budget 2018 à cet effet;

ATTENDU QUE le Congrès annuel de l'ADMQ permet à la directrice générale d'avoir accès à un complément de formation et de la mise à jour sur les dossiers chauds, à chaque année;

ATTENDU QUE la directrice générale fait aussi partie du comité Congrès de l'ADMQ;

Il est proposé par Madame Lise Larochelle, appuyée par le Madame Josiane Perron et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité de Val-Joli paie l'inscription et les frais encourus pour permettre à la directrice générale d'assister au Congrès de l'ADMQ qui aura lieu à Québec les 13, 14 et 15 juin prochain;

2018-04-081

9.3. ENTRETIEN HORTICOLE 2018 – LISTE DES PROJETS, TÂCHES ET SOUHAITS 2018

ATTENDU QUE la Municipalité fait faire annuellement, des travaux d'entretien horticole dans les différents parcs municipaux;

ATTENDU QUE Madame Marie-Josée Lemay est venue rencontrer les membres du conseil pour leur présenter ses idées, et projets pour la période estivale 2018;

Il est proposé par Monsieur Gilles Perron, appuyé par Monsieur Sylvain Côté et résolu à l'unanimité de signer le contrat avec madame Marie-Josée Lemay pour l'entretien horticole 2018.



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Secr.trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

2018-04-082

9.4. EMPLOIS ÉTUDIANTS AVEC LA LISTES DES TÂCHES

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un budget avec l'intention d'engager 2 étudiants pour la période estivale 2018;

ATTENDU QUE la directrice générale a fourni une liste de tâches potentielles pour chacun des 2 emplois étudiants;

ATTENDU QUE le premier poste à combler est un emploi de journalier à l'entretien de bâtiments et des parcs incluant des tâches d'entretien des parcs, coupe de gazon, peinture, soutien à l'horticultrice et divers autres travaux;

ATTENDU QUE le second poste à combler est un emploi de journalier en voirie et aux réseaux d'aqueduc et égout incluant des tâches de collectes de données terrain, travaux de soutien au responsable de voirie et distribution des bacs bruns;

Il est proposé par Monsieur Philippe Verly, appuyé par Monsieur Sylvain Côté et résolu à l'unanimité d'afficher les deux postes d'étudiants.

2018-04-083

9.5. FORMATIONS POUR L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT - GESTION DE L'EAU PLUVIAL ET MILIEUX HUMIDES

ATTENDU QUE l'inspectrice en bâtiment, environnement et agraire souhaite participer à une journée de formation offerte entre autres par la FQM sur la gestion des eaux pluviales à Bromont le 19 avril 2018;

ATTENDU QUE le coût d'inscription pour cette journée est de 338.95\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE l'inspectrice en bâtiment, environnement et agraire souhaite participer à une journée de formation offerte par la COMBEQ intitulée : Les milieux humides et hydriques et certificat d'autorisation : quel rôle pour les municipalités qui aura lieu le 25 avril prochain à Drummondville;

ATTENDU QUE le coût d'inscription pour cette journée, incluant le cahier du participant, les pauses-santés et le repas du midi est de 338.95\$; taxes incluses;

Il est proposé par Monsieur Sylvain Côté, appuyé par Monsieur Gilles Perron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inspectrice à s'inscrire à la formation sur la gestion de l'eau pluvial qui se donnera à Bromont le 19 avril prochain et de payer les frais d'inscription de 338.95\$ taxes incluses et les frais de déplacement.

D'autoriser l'inspectrice à s'inscrire à la formation sur les milieux humides et hydriques, les certificats d'autorisation et le rôle des



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Secr.trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

municipalités qui se tiendra à Drummondville le 25 avril prochain et de payer les frais d'inscription de 338.95\$ taxes incluses et les frais de déplacement.

10. ENVIRONNEMENT

11. LOISIRS

12. URBANISME

2018-04-084

12.1. COMPTE RENDU MENSUEL DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE

Il n'y a pas de compte rendu pour la période de mars 2018

2018-04-085

12.2. DÉROGATION MINEURE - 5 791 520 FRONTAGE NON-CONFORME POUR 4 LOTS DE MAISONS EXISTANTES

ATTENDU QUE l'inspectrice en bâtiment, environnement et agraire a reçu une demande de dérogation mineure concernant un lot sur lequel sont construites 4 résidences appartenant à un seul propriétaire;

ATTENDU QUE cette situation est dérogatoire mais toléré puisqu'en droit acquis;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli travaille depuis 2016 à faire respecter le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2-r22)* découlant de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE)*;

ATTENDU QUE selon le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2-r22)* oblige chaque résidence à être desservie individuellement par un système de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE certaines des résidences du lot 5 791 520 partageaient un système non-conforme de traitement des eaux usées et que la Municipalité a donné un délai additionnel à la propriétaire pour se conformer à la LQE;

ATTENDU QUE pour permettre la vente des diverses résidences sises sur le lot 5 791 520, la propriétaire est en démarches de réalisation des travaux de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE pour permettre la vente des diverses résidences sises sur le lot 5 791 520, la propriétaire a fait une demande de lotissement afin de diviser le terrain complet en 4 lots de superficies conforme au règlement de lotissement 2006-7;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

ATTENDU QUE la demande de lotissement du lot 5 791 520 ne peut être autorisée puisque le frontage des lots en découlant ne respecte pas le règlement de lotissement 2006-7;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été présentée et analysée par le Comité Consultatif d'Urbanisme de la Municipalité de Val-Joli;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du conseil de la Municipalité de Val-Joli d'autoriser la dérogation mineure;

Il est proposé par Monsieur Sylvain Côté, appuyé par Monsieur Gilles Perron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inspectrice en bâtiment, environnement et agraire à émettre le permis de lotissement pour 4 lots respectant la superficie minimale indiquée au Règlement de lotissement 2006-7 mais ne respectant pas le frontage minimal.

2018-04-086

12.3. ENTÉRINER LES DÉMARCHES DE MODIFICATION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DÉBUTÉE PAR LA MRC

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé la MRC du Val-Saint-François, par le résolution numéro 2016-03-028, à faire une demande d'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 3 677 785 et 3 677 787;

ATTENDU QUE la CPTAQ a pris décision sous le numéro 415647 dans laquelle est ordonné l'exclusion de la zone agricole d'une superficie approximative de 3051m;

ATTENDU QUE la décision favorable octroi 2 ans à la MRC pour modifier le schéma d'aménagement

ATTENDU QUE la directrice générale a déjà fait parvenir les documents nécessaires et mentionné l'intention de la Municipalité de faire valoir cette décision en demandant à la MRC du Val-Saint-François de modifier le schéma d'aménagement

Il est proposé par Monsieur Gilles Perron, appuyé par Monsieur Philippe Verly et résolu à l'unanimité :

D'entériner la demande à la MRC du Val-Saint-François afin de faire modifier le schéma d'aménagement faisant suite à la décision favorable de la CPTAQ.



13. VOIRIE

2018-04-087

13.1. CRÉDIT SEBCI – ON POURRAIT OBTENIR UNE APPLICATION DE CALCIUM LIQUIDE AU PRIX DU MANUFACTURIER

ATTENDU QUE lors de la réception du sel de déglacage, le matériel était bien mais que le déchargement a été long et difficile dû à l'humidité dans le sel;

ATTENDU QUE la compagnie SEBCI nous offre d'essayer l'application de calcium liquide au prix du manufacturier en guise de crédit pour le service de livraison;

ATTENDU QUE l'entente est de faire l'application d'une couche de calcium liquide dans le quartier St-Gabriel et dans les rues Bellevue et St-Amant, au printemps pour un montant approximatif de 875\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par Madame Josiane Perron, appuyée par Madame Lise Larochelle et résolu à l'unanimité d'aller de l'avant avec ce projet d'essai d'épandage de calcium liquide pour un montant approximatif de 875\$.

2018-04-088

13.2. RECOMMANDATION DU RESPONSABLE DE VOIRIE – ADJUDICATION ACHAT DE GRAVIER

Il est proposé par Monsieur Philippe Verly, appuyé par Madame Josiane Perron et résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du responsable de voirie et de s'approvisionner en gravier chez Construction DJL jusqu'à obtention du permis de Construction Maurice et Claude, s'il en est le cas.

Les prix, des soumissionnaires conformes étant :

Compagnies

- | | |
|-------------------------------------|--------------|
| • Const. Maurice et Claude | 8,15\$ / TM |
| • Construction DJL | 8,50\$ / TM |
| • André Garant, Banc Dion | 9,75\$ / TM |
| • Excv. R. Toulouse & Fils (Brompt) | 9,98\$ / TM |
| • Sintra Inc. Région Estrie | 10,95\$ / TM |
| • GG Laroche (St-François-Xavier) | 11,50\$ / TM |

2018-04-089

13.3. RECOMMANDATION DU RESPONSABLE DE VOIRIE – ADJUDICATION DÉBROUILLAGE

Il est proposé par Monsieur Sylvain Côté, appuyé par Madame Josiane Perron et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de débroussaillage et d'aviser par écrit **Philippe Berthelette** que sa soumission a été retenue pour l'année 2018;

Les prix, des soumissionnaires conformes étant :



Compagnies

- Philippe Berthelette 90\$/hr

2018-04-090

13.4. RECOMMANDATION DU RESPONSABLE DE VOIRIE - ADJUDICATION FAUCHAGE

Il est proposé par Monsieur Gilles Perron, appuyé par Monsieur Philippe Verly et résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du responsable de voirie en ce qui a trait au service de fauchage de foin et d'aviser par écrit **Marc Morin** que sa soumission a été retenue pour l'année 2018 et que les travaux doivent être effectués au début du mois de juillet.

Les prix, des soumissionnaires conformes étant :

Compagnies

- Marc Morin 27\$/km double
- GSL 27,50\$/km double

2018-04-091

13.5. RECOMMANDATION DU RESPONSABLE DE VOIRIE - ADJUDICATION NIVELEUSE

Il est proposé par Madame Josiane Perron, appuyée par Madame Lise Larochelle et résolu à la majorité des conseillers présents d'accepter la recommandation du responsable de voirie en ce qui a trait au service de nivelage et d'aviser par écrit **Jean-Pierre Carpentier** que sa soumission a été retenue pour l'année 2018.

Les prix, des soumissionnaires conformes étant :

Compagnies

- Jean-Pierre Carpentier 103\$/hr + taxes

2018-04-092

13.6. RECOMMANDATION DU RESPONSABLE DE VOIRIE - ADJUDICATION CALCIUM

Il est proposé par Monsieur Sylvain Côté, appuyé par Monsieur Gilles Perron et résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du responsable de voirie en ce qui a trait au calcium et d'aviser par écrit **SEL WARWICK** que sa soumission a été retenue pour l'année 2018.

Les prix, des soumissionnaires conformes étant :

Compagnies

- Sel Warwick 439\$/unité livraison incluse
- Somavrac 520\$/unité livraison incluse

2018-04-093

13.7. FORMATION SIMDUT À STOKE - 75\$ PAR PARTICIPANT

Il est proposé par Monsieur Sylvain Côté, appuyé par Madame Lise Larochelle et résolu à l'unanimité d'accepter l'inscription des 2 employés de voirie à une formation d'une demie journée sur le SIMDUT à la Municipalité de Stoke au montant de 75\$ chacun plus les taxes applicables.



Initiales du maire

Initiales de la
Dir.Gén/Secr.trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

14. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

2018-04-094

14.1. ENTÉRINER L'OCTROI D'UN CONTRAT À GRANULAB PAR L'ENTREMISE DE LA FIRME WSP CANADA POUR DES TRAVAUX DE PHASE 1 ET PHASE 2 DANS LE CADRE DE L'AUTORISATION DES PLANS D'AQUEDUC DE LA ROUTE 249 ET DU RANG 10 PAR LES DIVERS MINISTÈRES

ATTENDU QUE la compagnie WSP Canada a demandé des offres pour des travaux de Phase 1 et Phase 2 dans le cadre de la réalisation des plans et devis pour le projet de prolongement de l'aqueduc de la Ville de Windsor afin d'alimenter un secteur de Val-Joli aux prises avec une contamination des puits privés;

ATTENDU QUE l'offre reçue se divise comme suit :

- Caractérisation des terrains Phase 1 1600\$
- Étude faunique et floristique 1800\$
(printemps et automne 2018)
- Forages (4) incluant signalisation, prélèvements d'échantillons et laboratoire, rapport 6000\$
- Rédaction/Transmission des rapports 1700\$

Sous-total : 10100\$

ATTENDU QUE s'il y a lieu, un montant supplémentaire de 600\$/unité plus le coût des analyses en laboratoire sera chargé en surplus pour chacun des forages additionnels au-delà des 4 prévus;

Il est proposé par Monsieur Sylvain Côté, appuyé par Madame Lise Larochelle et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'octroi du contrat à la Firme Granulab Inc. pour des travaux de Phase 1 et Phase 2 incluant une caractérisation Phase 1 des terrains sélectionnés, une étude faunique et floristique, 4 forages et la rédaction des rapports pour un montant total de 10100\$ plus les taxes applicables.

2018-04-095

14.2. RICHMOND REGIONAL HIGH SCHOOL - DEMANDE DE COMMANDITE QUI SERA ÉGALÉE - GRAB AND GO

Il est proposé par Monsieur Gilles Perron, appuyé par Madame Lise Larochelle et résolu à l'unanimité de participer, à la hauteur de 100\$, au projet « Grab and Go » du Club des petits déjeuner à l'École secondaire Richmond Regional High School pour les jeunes qui arrivent à la dernière minute à l'école le matin après un long trajet d'autobus.

2018-04-096

14.3. ÉCOLE SECONDAIRE DU TOURNESOL - DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE GALA TOURNESOL D'OR



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Il est proposé par Monsieur Philippe Verly, appuyé par Madame Lise Larochelle et résolu à l'unanimité de commanditer pour 100\$ au Gala Tournesol d'or de l'École secondaire Le Tournesol de Windsor.

14.4. INVITATION SOUPER DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2018 – 19 AVRIL

M. Camiré mentionne qu'il sera présent lors du souper de la Semaine de l'action bénévole 2018 de la région de Windsor.

2018-04-097

14.5 L'ÉTINCELLE – PUBLICATION POUR LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2018

Il est proposé par Monsieur Philippe Verly, appuyé par Madame Josiane Perron et résolu à l'unanimité d'entériner la décision de participer à la publication pour la semaine de l'action bénévole dans le journal l'Étincelle avec un 1/8 page en noir et blanc pour 169\$ plus les taxes applicables.

15. RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers et le maire font un résumé des points importants de chacun des comités de la municipalité.

- 15.1. Mairie
- 15.2. Régie Incendie
- 15.3. Loisirs
- 15.4. Environnement
- 15.5. Trans-Appel
- 15.6. Urbanisme

16. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens présents, un seul émet un commentaire :

M. Jonathan Lussier

- Informe les membres du conseil de la possibilité de formations offertes par Multi-Prévention pour des mises à jour de CNESST.

2018-04-098

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Philippe Verly.

De lever cette séance à 21h35.

La prochaine séance régulière du conseil se tiendra le lundi, le 7 mai 2018 à 20h00.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Proposition adoptée

Rolland Camiré
Maire

Julie Brousseau
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Signé à Val-Joli en date du _____

Rolland Camiré, maire

NON-ADOPTÉ